



Département du Var

FICHE D'INSCRIPTION AU PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

MAIRIE D'AUPS
83630

Année scolaire 2023-2024

Nom et prénom de l'élève :

Date et lieu de naissance de l'élève :

Classe :

Nom, prénom et adresse du responsable légal :

.....

NOM, prénom du responsable financier :

Adresse (si différente du responsable légal) :

Rentrée scolaire 2023/2024 : le lundi 4 Septembre 2023 à 8h30

Téléphones : Portable mère : Domicile :

Portable père :

Adresse mèl mère :

Adresse mèl père :

Autorisations diverses

- Mon enfant est autorisé à repartir seul de l'accueil de loisirs : oui non
- Mon enfant est autorisé à repartir avec des personnes autres que ses parents : oui non

Si oui, indiquez les noms, prénoms et qualités des personnes

AUTRES PERSONNES AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT AU CENTRE :

1/....., en qualité de : N° Téléphone :

2/....., en qualité de : N° Téléphone :

3/....., en qualité de : N° Téléphone :

Documents obligatoires à fournir pour valider l'inscription :

- Fiche sanitaire de liaison (santé de l'enfant : Allergies, régime alimentaire, soins particuliers...)
- Fiche médicale à faire remplir par le médecin traitant de l'enfant, *avec la durée de validité des vaccins complétée (« à jour de ses vaccinations obligatoires jusqu'en »)*
- Copie attestation d'assuré social
- Photocopie d'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 des deux parents ou du couple
- Accusé de réception du règlement intérieur du Centre de Loisirs et de la Mairie
- Annexe 1 : Périscolaire
- Annexe 2 : Mercredis
- Annexe 3 : Autorisation droit d'image
- Annexe 4 : Autorisation médiation animale

1) ORGANISATION GENERALE

Le service périscolaire fonctionne les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis** durant la période scolaire.

L'inscription est faite pour **toute l'année scolaire**. Tout changement doit être formulé par écrit **dix jours avant la fin du mois pour le mois suivant** (sauf changement exceptionnel de situation).

2) TARIFS ET CONDITIONS FINANCIERES

Le tarif est journalier, fixé par le Conseil Municipal pour l'année civile. Il est payable par mois, **en début de chaque mois**.

TARIFS PERISCOLAIRES

Matin	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Soir	1 enfant	2 enfants	3 enfants
T1	0.80€	0.72€	0.64€	T1	1.00€	0.90€	0.80€
T2	1.00€	0.90€	0.80€	T2	1.25€	1.12€	1.00€
T3	1.25€	1.12€	1.00€	T3	1.50€	1.35€	1.20€
TE	3.00€	3.00€	3.00€	TE	3.00€	3.00€	3.00€

TARIFS MERCREDIS

Journée	1 enfant	2 enfants	3 enfants	½ Journée	1 enfant	2 enfants	3 enfants
T1	9 €	8.55€	8.10€	T1	4€	3.80€	3.60€
T2	11€	10.45€	9.90€	T2	5€	4.75€	4.50€
T3	13€	12.35€	11.70€	T3	6€	5.70€	5.40€
TE	40€	40€	40€	TE	20€	20€	20€

Une participation supplémentaire lors de sorties avec activités est facturée à 7 € par enfant

Le règlement s'effectue dès réception de l'avis aux familles qui sera envoyé par voie postale ou par mail. Il se fera par chèques ou espèces auprès de la régisseuse qui vous recevra à l'accueil du Centre de Loisirs ou à la Mairie.

Merci de respecter les délais, ce qui évitera les paiements plus contraignants auprès des services des impôts.

Les familles en grande difficulté financière peuvent se faire connaître auprès de l'accueil en vue de l'étude de votre situation,

3) MODALITES D'ACCES

Conformément au règlement du Centre de Loisirs, en cas de défaut de paiement, le Maire peut prononcer l'exclusion de l'enfant.

De ce fait, tout élève qui ne sera pas en règle pour la totalité d'un mois, pourra être refusé le mois suivant.

- Cas du périscolaire : Toute inscription sur la période est due. Une période couvre les semaines entre chaque temps de vacances scolaires.

Seules les annulations justifiées par un certificat médical peuvent faire l'objet de non facturation ou d'un report de date dans la mesure des places disponibles.

Toute autre absence non médicale occasionnant une absence entraînera la facturation du périscolaire.

Les remises d'ordre pour absences seront effectuées sur demande écrite expresse des familles.

Aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque l'absence n'a pas été signalée en mairie ou au Centre de Loisirs,

Toute prestation non rendue du fait de l'établissement ou de la mairie sera automatiquement remboursé sur la période suivante.

Je soussigné(e),, responsable légal :

- Autorise à faire soigner et à prendre les mesures nécessaires pour l'état de santé de mon/mes enfants (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) et m'engage à payer les frais médicaux et pharmaceutiques, hospitalisation et intervention chirurgicale éventuelle : oui non
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités ET certifie qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de ces activités : oui non

Je soussigné(e)....., responsable légal, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs d'Aups, et m'engage à respecter toutes les conditions de celui-ci. Ainsi qu'avoir pris connaissance des tarifs en vigueur et m'engage à régler les prestations relatives aux différentes présences de mon(es) enfant(s).

Date:

Signature:

Annexe 1 : PERISCOLAIRE

Septembre-23	Dates															
SEMAINE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi												
	4	5	7	8	11	12	14	15	18	19	21	22	25	26	28	29
MATIN 7h30 -8h30																
SOIR 16h20 - 18h00																

Octobre-23	Dates											
SEMAINE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	2	3	5	6	9	10	12	13	16	17	19	20
MATIN 7h30 -8h30												
SOIR 16h20 - 18h00												

Novembre-23	Dates														
SEMAINE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi
	6	7	9	10	13	14	16	17	20	21	23	24	27	28	30
MATIN 7h30 -8h30															
SOIR 16h20 - 18h00															

Décembre-23	Dates												
SEMAINE	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	1	4	5	7	8	11	12	14	15	18	19	21	22
MATIN 7h30 -8h30													
SOIR 16h20 - 18h00													

Janvier-24	Dates													
SEMAINE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi
	8	9	11	12	15	16	18	19	22	23	25	26	29	30
MATIN 7h30 -8h30														
SOIR 16h20 - 18h00														

Février-24		Dates													
SEMAINE		Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
		1	2	5	6	8	9	12	13	15	16	19	20	22	23
MATIN 7h30 -8h30															
SOIR 16h20 - 18h00															

Mars-24		Dates													
SEMAINE		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi		
		11	12	14	15	18	19	21	22	25	26	28	29		
MATIN 7h30 -8h30															
SOIR 16h20 - 18h00															

Avril-24		Dates													
SEMAINE		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi		
		1	2	4	5	8	9	11	12	15	16	18	19		
MATIN 7h30 -8h30															
SOIR 16h20 - 18h00															

Mai-24		Dates															
SEMAINE		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi												
		6	7	9	10	13	14	16	17	20	21	23	24	27	28	30	31
MATIN 7h30 -8h30																	
SOIR 16h20 - 18h00																	

Juin/Juillet-24		Dates																
SEMAINE		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi													
		3	4	6	7	10	11	13	14	17	18	20	21	24	25	27	28	1
MATIN 7h30 -8h30																		
SOIR 16h20 - 18h00																		

Annexe 2 : MERCREDIS

Dates	Septembre 2023				Octobre 2023			Novembre 2023				Décembre 2023			Janvier 2024			
MERCREDIS	6	13	20	27	4	11	18	8	15	21	29	6	13	20	10	17	24	31
MERCREDI 1/2 journée matin																		
MERCREDI 1/2 journée après-midi																		
MERCREDI journée complète																		

Dates	Février 2024			Mars 2024			Avril 2024			Mai 2024							
MERCREDIS	7	14	21	13	20	27	3	10	17	1	8	15	22	29			
MERCREDI 1/2 journée matin																	
MERCREDI 1/2 journée après-midi																	
MERCREDI journée complète																	

Dates	Juin 2024				Juillet 2024
MERCREDIS	5	12	19	26	3
MERCREDI 1/2 journée matin					
MERCREDI 1/2 journée après-midi					
MERCREDI journée complète					

Annexe 3 : Autorisation droit à l'image

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à photographier et / ou à filmer les enfants lors des activités péri et extrascolaire. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité. Il ne s'agit pas de films individuels mais de films montrant les enfants en activités ou mis en scène pour la réalisation de petits films.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos / les vidéos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation pour 10 ans. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication d'identité. En cas de refus de votre part, nous serions dans l'obligation soit d'éjecter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage sur les photos.

Je soussigné(e) _____

Adresse : _____

N° téléphone : _____ adresse e-mail : _____

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (prénom et nom) : _____

Autorise les représentants du Centre de Loisirs d'Aups, organisé par la Mairie d'Aups, Place Frédéric Mistral, 83630 AUPS :

- à prendre mon fils / ma fille en photo oui non
- à filmer mon fils / ma fille oui non

Autorise la diffusion de ces photos / films

- Sur le site Internet de la Mairie d'Aups et de leurs bulletins municipaux oui non
- Sur supports papier ou numérique auprès des familles oui non
- Sur les réseaux sociaux : Facebook oui non
- Sur tous supports d'informations relatifs à la promotion des activités du Centre de Loisirs d'Aups oui non
- Pour des reportages réalisés par des professionnels du journalisme (reportages télé, articles dans journaux...) oui non

Observations :

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par le centre de loisirs est garanti, de même que le droit de retrait.

Etabli pour faire valoir ce que de droit,

Le à.....

Signature du représentant légal :

Signature du représentant de l'ACM :


SERVICE JEUNESSE
Mairie d'AUPS

Annexe 4 : Médiation Animale – Autorisation parental

Dans le cadre de notre travail pédagogique, le Centre de Loisirs d'Aups a pour projet d'intégrer un chien dans la structure. C'est un projet de médiation animale. Les vertus du chien pourraient être mises au service des enfants par la mise en place d'un programme de médiation animale.

Nous travaillerons en collaboration avec un vétérinaire pour le suivi sanitaire et comportemental du chien.

Nous coopérons avec la SDJES du Var pour tout ce qui concerne la législation et la sécurité des enfants.

Un projet rédigé (avec toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet) est disponible sur simple demande.

Afin de pouvoir mettre en place ce projet nous avons besoin de plusieurs informations concernant votre enfants (allergies, peur, appréhension, problème déjà rencontré avec un chien...).

Observations :

Le chien ne sera pas en liberté dans le centre de loisirs, il interviendra auprès des enfants seulement lors de petites séances dans la journée avec un nombre maximum d'enfants défini. Ces séances sont encadrées par la personne « médiatrice » en collaboration avec l'animal (Victoria Lucci). Les séances seront mises en place avec les enfants volontaires, il n'y a aucune obligation de participation.

Je soussigné(e)

Adresse: _____

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (prénom et nom) :

Mon fils / ma fille est allergique aux chiens oui non

Mon fils / ma fille a déjà eu une mauvaise expérience avec un chien oui non

Si oui laquelle ?

Page 10 of 10

Êtes-vous favorable à ce projet ? Non Oui

Établi pour faire valoir ce que de droit

Signature du représentant légal :

Signature du représentant de l'ACM :

SERVICE JEUNESSE